

TAUX D'ÉQUIPEMENT EN STATIONS D'ÉPURATION COLLECTIVES

Dernière mise à jour : 11 janvier 2018

Afin d'améliorer l'état écologique et sanitaire de ses cours d'eau, la Wallonie doit obligatoirement assainir les eaux usées issues de ses agglomérations (directive 91/271/CE) [↗](#), ce qui implique la construction et la mise en service d'un nombre conséquent de stations d'épuration collectives.

Une gestion déléguée

Depuis 1999, la Wallonie a confié à la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) [\[1\]](#) la coordination et le financement du secteur de l'eau, dont notamment l'assainissement des eaux usées urbaines. Les programmes d'investissements actuels de la SPGE sont financés grâce à l'application du coût-vérité à l'assainissement (CVA) [\[2\]](#) et à des emprunts auprès de la banque européenne d'investissements (BEI).

Le nombre de stations d'épuration augmente

Selon la SPGE, au 31/12/2015, la Wallonie comptait 424 stations d'épuration collectives (STEP) capables de traiter une charge polluante de 4 011 995 équivalents-habitants (EH), ce qui représentait un taux d'équipement de 91 %. Ces STEP étaient réparties en 227 stations de petite capacité (< 2 000 EH), 127 stations de moyenne capacité (2 000 – 9 999 EH) et 70 stations de grande capacité (> 10 000 EH). Entre 2010 et 2015, environ 550 000 EH de capacité de traitement supplémentaire ont été installés, avec la construction de 51 STEP. En 2015 [\[3\]](#), 12 STEP ont été mises en service, pour un total de 22 766 EH.

Maintenir les efforts...

Depuis 2013, le taux d'équipement des agglomérations de capacité à 10 000 EH est de 100 %. Fin 2015, le solde des capacités épuratoires à installer en zone d'assainissement collectif ne représentait plus que 7,5 % de l'objectif à atteindre (4 415 160 EH). L'épuration des agglomérations de 2 000 EH à 9 999 EH, dont le taux d'équipement était de 90 %, est en bonne voie d'achèvement, avec une capacité résiduelle à installer de 69 350 EH. L'épuration des agglomérations < 2 000 EH, dont le taux d'équipement était estimé à 35 %, constitue l'effort principal à fournir pour les prochaines années, avec une capacité supplémentaire à installer de 333 815 EH, ce qui correspond à environ 400 STEP à construire.

... pour sortir du contentieux européen

Malgré les importants investissements réalisés ces quinze dernières années (> 2,9 milliards d'euros), la Wallonie est

ÉVALUATION

État : Légèrement défavorable

- Référentiel : directive 91/271/CE (100 % des zones en épuration collective sont équipées)
- Au 31/12/2015, le taux d'équipement en stations d'épuration collectives de la Wallonie était de 91 %.

Tendance : En amélioration

Entre 2000 et 2015, le taux d'équipement en stations d'épuration collectives est passé de 41 % à 91 %.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

en situation de contentieux vis-à-vis de la Commission européenne concernant le respect de la directive^[4] relative au traitement des eaux urbaines résiduaires [↗](#). Selon la Commission européenne^[5], sur un total de 143 agglomérations de 2 000 à 9 999 EH, 20 agglomérations ne sont pas conformes au regard du droit européen. Elles sont au nombre de 14 selon les chiffres wallons actualisés [↗](#).

[1] La SPGE délègue l'exploitation des infrastructures à sept organismes d'assainissement agréés (OAA).

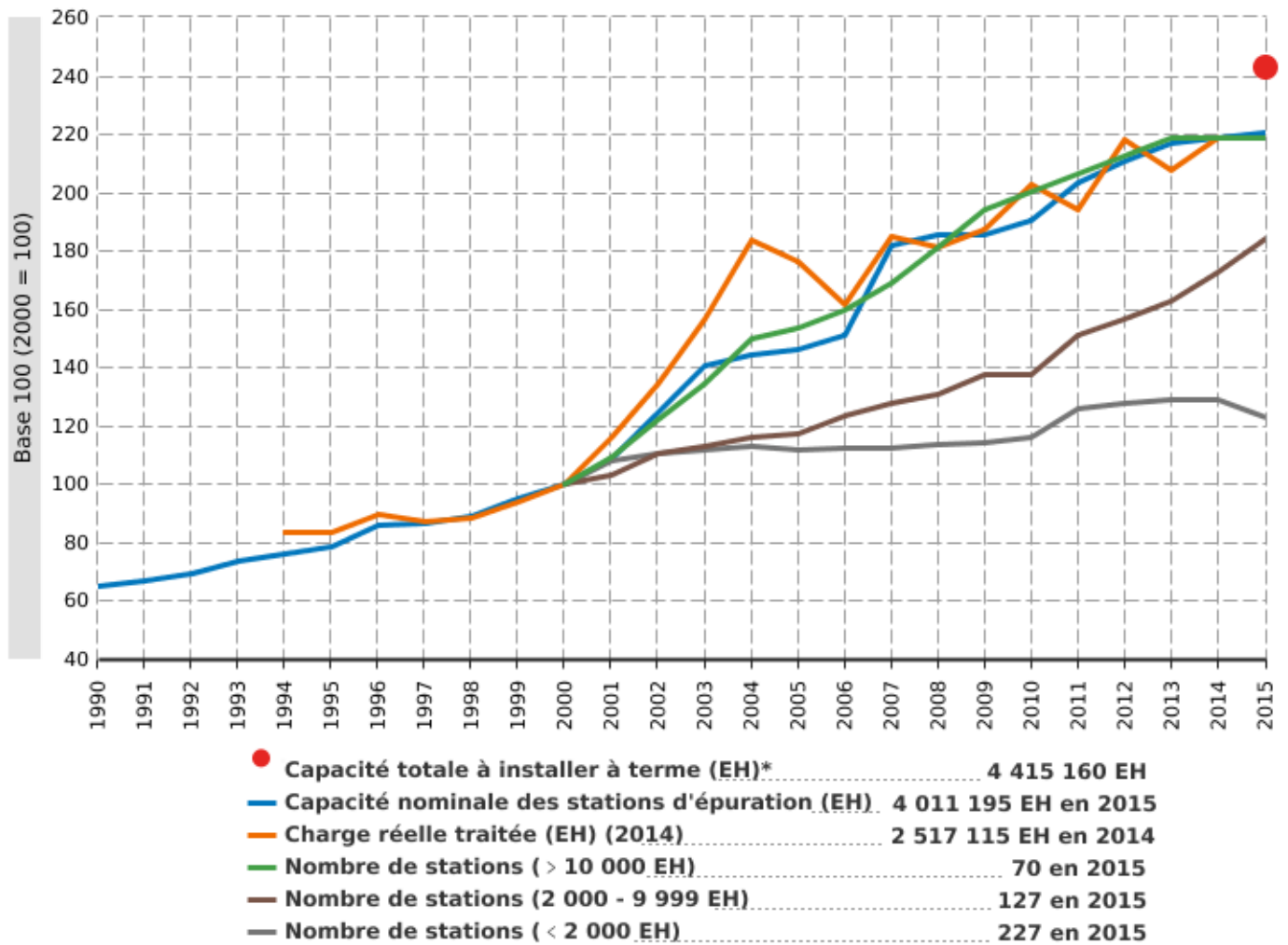
[2] Le CVA est passé de 1,565 €/m³ (HTVA) en 2013 à 1,935 €/m³ en 2015, 2,115 €/m³ le 01/01/2016 et 2,365 €/m³ le 01/07/2017.

[3] Les dernières en date (2015) sont les stations de Naninne (900 EH), Orgeo (1 080 EH), Rendeux (1 980 EH), Tellin (1 620 EH), Bellefontaine (1 200 EH), Villeroux (2 160 EH), Bousval (3 600 EH), Lierneux (2 250 EH), Signeux (3 100 EH), Walcourt (4 200 EH), Brasmenil (338 EH) et Roucourt (338 EH).

[4] Directive 91/271/CEE [↗](#)

[5] Mise en demeure de la Commission européenne du 17/11/2016, infraction n° 2009/2304

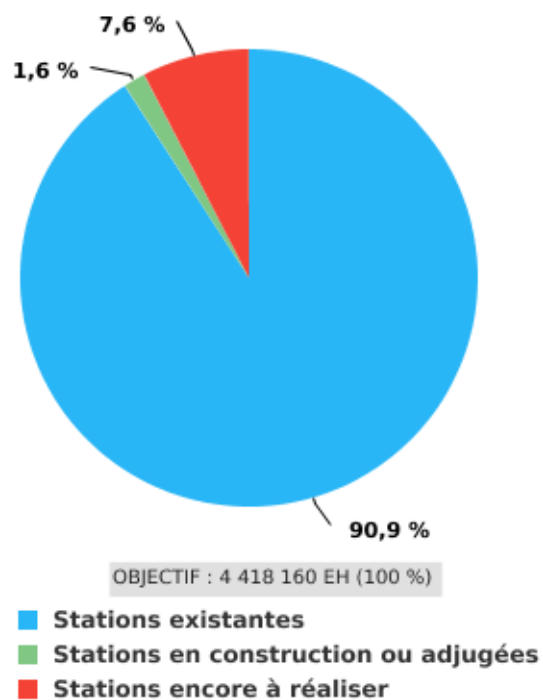
Traitement collectif des eaux usées urbaines en Wallonie



* Equivaut à 243 % de la capacité nominale de 2 000

REEW – Source : SPGE

Taux d'équipement en stations d'épuration collectives en Wallonie*



* Situation au 31/12/2015, en % de la capacité totale à installer à terme

REEW – Source : SPGE